

# Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mercredi 14 octobre 2020

## Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h05 sous la présidence de Monsieur Xavier Sorbe.

### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

#### **Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Madame Brigitte Louichon représentée par Monsieur Manuel Bächtold, Monsieur Philippe Münch (en visioconférence) ;

#### **Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Monsieur Manuel Bächtold, Madame Sylvie Thuret (en visioconférence) ;

#### **Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Monsieur Hugues François représenté par Madame Élisabeth Trani; Madame Isabelle Aliaga (en visioconférence);

#### **Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Hervé Fumel (en visioconférence), Madame Élisabeth Trani ;

#### **Collège E : Représentants des autres personnels**

Monsieur Fernand Altimira représentée par Madame Éliette Blatche; Madame Éliette Blatche

#### **Collège F : Usagers**

#### **Personnalités désignées par le Recteur.**

Monsieur Christophe Mauny représenté par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet représentée par Monsieur Xavier Sorbe, Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Xavier Sorbe ; Madame Agnès Vrinat-Jeanneau ;

#### **Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.**

Madame Élisabeth Bautier représentée par Monsieur Manuel Bächtold

#### **Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Julien Vidal (en visioconférence);

#### **Invités présents à la séance.**

Madame Valérie Bouchet, Madame Sandra Bringay, Madame Louise Nyssen, Monsieur Christophe lung,

#### **Secrétaire de séance**

Madame Marguerite Taule

## Compte-rendu

---

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil d'école et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Monsieur Philippe Münch est désigné secrétaire de séance.

### **1. Validation du procès-verbal du Conseil du 7 juillet 2020**

**Le procès-verbal du 7 juillet 2020 est validé par 17 voix pour, une personne ne prend pas part au vote.**

### **2. Désignation d'une personnalité du conseil désignée à titre personnel**

Monsieur Christophe lung rappelle qu'il faut remplacer la représentante de la ComUE, Nous devons donc élire une femme afin de respecter la parité du conseil.

Christine Vergnolle, directrice de l'INSPE de Toulouse, a présenté sa candidature. Sa déclaration de candidature a été communiquée aux membres du conseil.

Madame Christine Vergnolle Mainar est élue au titre de "personnes désignées à titre personnel au Conseil de l'INSPE".

**Vote : 16 pour et 2 contre.**

### **3. Validation du cadrage des masters MEEF et points sur la réforme de la formation des enseignants**

#### ***A. Point sur la réforme***

Monsieur Christophe lung rappelle le contexte général du cadrage des masters

- Publication du nouvel arrêté de master en juillet 2020
- Réunion avec les trois directions générales le 3 septembre 2020
- Bureau de l'INSPE réalisant une proposition de cadrage des masters MEEF en septembre
- Première version de l'arrêté fixant le contenu des concours de recrutement le 9 octobre 2020.
- Dépôt du dossier d'accréditation repoussé en janvier 2021

#### ***B. Analyse du contenu du concours***

Monsieur Christophe lung analyse les contenus des projets de concours dans la version de travail diffusée, version qui peut légèrement évoluer. (voir diaporama)

Madame Élisabeth Trani demande une précision pour les concours des lycées professionnels bivalents. Est-il prévu un écrit dans chaque valence ? Il est confirmé que les 2 disciplines sont bien présentes dans les épreuves du concours. La première épreuve orale est en 2 parties, avec un coefficient de 2.5 pour chacune des valences.

Monsieur Hervé Fumel demande confirmation pour le 1<sup>er</sup> degré sur le moment où les étudiants doivent choisir la discipline de la troisième épreuve écrite. Monsieur Manuel Bächtold confirme que le choix de la discipline se fera le jour J.

Monsieur Christophe lung signale une épreuve en langue optionnelle qui rapporte des points au-dessus de 10.

#### ***C. Avis sur le cadrage des masters MEEF des 3 premières Mentions***

Monsieur Christophe IUNG présente le projet de cadrage des 3 premières mentions MEEF. (Document : Proposition de cadrage des mentions de Master MEEF.)

17h12 Arrivée de Valérie Munier

Monsieur Christophe lung développe la méthodologie de travail avec les équipes plurielles et la mise en place des groupes de travail dans les différents domaines : stage, mémoire, tronc commun, numérique, continuum post master, continuum licence Master. Suite à report du dépôt du dossier d'accréditation un nouveau calendrier prévisionnel est établi.

Monsieur Christophe lung rappelle l'importance de la dernière mention « Pratiques et Ingénierie de la formation » dont on parle moins car elle est indépendante des concours et indépendante de l'arrêté des masters.

Monsieur Hervé Fumel demande des précisions sur les motivations d'avoir placé les 12 semaines de stage sur la seule année de M2, au lieu de les répartir sur le M1/M2, permettant ainsi d'alléger le M2.

Monsieur Christophe lung expose les différents éléments liés au choix de mettre le stage de 12 semaines en M2 et non pas à cheval sur les M1 et le M2 :

- Cela nécessite une mise en place du stage en responsabilité dès février 2021 ce qui est impossible car les étudiants de M1 cette année doivent passer un concours.
- Cela nécessite de mettre le stage SOPA de 6 semaine en S1 et de ce fait réduire assez fortement la formation proposée pendant ce semestre.
- Nous n'aurons que peu d'éléments universitaires à apporter pour étudier les candidatures à des stages en responsabilité en début de M1.
- Le nombre d'étudiants qui seront en responsabilité est inconnu à ce jour. Il existe une grande incertitude sur ceux qui auraient un stage en responsabilité et ceux qui ne l'auraient pas.
- Les élèves commenceraient l'année avec un étudiant stagiaire de M2 et finiraient avec un étudiant stagiaire de M1, ce qui pourrait être dans certains cas problématique.

On ne s'interdit pas de le faire à l'avenir, c'est de positionner le stage à cheval du M1 et du M2. Cependant, cela nécessiterait de revoir l'organisation de la formation et refaire les maquettes du master.

Monsieur Hervé Fumel est conscient du fait qu'on a fait au mieux mais que cela mérite des explications.

Monsieur Philippe Münch revient sur la modalité de stage de M1. Il rappelle que les STAPS fonctionnent en stage filé sur l'année. Le parcours NSI, qui est mutualisé avec un autre master, aura des problèmes pour dégager des semaines de stage au premier semestre. Y aurait-il d'autres cas particuliers ?

Monsieur Christophe lung pense qu'il n'est pas exclu pour des raisons impératives d'organisation ou pédagogiques de s'adapter et d'envisager plusieurs modalités de stages. Cependant, il est difficile de développer plusieurs modalités, car cela rendrait plus difficile leur mise en œuvre pour les chefs d'établissement. De plus, le stage de S1 est lié à l'enseignement de tronc commun, il est donc important que tous les étudiants puissent avoir une même modalité à ce niveau. Dans le cadrage, on peut proposer de supprimer la phrase qui stipule que les stages de M1 sont répartis en deux périodes de 3 semaines. Il n'est pas exclu pour des raisons impératives ou pédagogiques d'argumenter des spécificités qui ne se limiteront pas à ces deux modalités. Cela sera discuté au niveau du prochain bureau de l'INSPE et présenté au prochain conseil de l'INSPE

Monsieur Manuel Bächtold demande la reformulation de la phrase en haut de la page 6 du cadrage sur la soutenance de mémoire. Une nouvelle formulation est élaborée collectivement «**....ce que ce travail de recherche a apporté en terme de professionnalisation pour le métier d'enseignant et CPE (en vue notamment de la valorisation des travaux de recherche attendu dans l'oral 2).** »

Monsieur Philippe Münch a une remarque sur le calendrier. Entre le 15 novembre et le 15 janvier « nous proposons » que l'on fasse les maquettes définitives, alors que les équipes sont à bout, il y a trop peu de temps pour faire le travail, c'est très difficile. On a aussi beaucoup de travail par ailleurs, pour les enseignements, à

cette période. Il comprend toutes les contraintes, que le calendrier est imposé mais il tenait à signaler encore une fois, que cela sera très difficile à respecter. Il souligne qu'il ne reste qu'un mois et demi de travail, ce qui est peu pour faire le travail correctement. Il exprime la grande lassitude des collègues dûe à la surcharge de travail, et que cela sera difficile de réunir les équipes pour réaliser les maquettes pour le 15 janvier.

Madame Isabelle Aliaga va dans le même sens que Monsieur Philippe Münch, à savoir une grande lassitude des enseignants. Elle fait part des inquiétudes de ses collègues à propos de l'oral 2 qui est en rupture avec ce qui se faisait jusqu'ici dans les concours. Il existe donc une inquiétude sur le montage des maquettes mais aussi sur la nature de cet oral.

Monsieur Christophe lung étant conscient de ces problèmes a programmé des réunions en novembre avec les différentes équipes plurielles pour faire un point sur l'avancée des maquettes et échanger sur le projet des maquettes et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Monsieur Christophe lung demande à M. Sorbe s'il y aura des épreuves zéros des concours.

Monsieur Xavier Sorbe répond qu'il n'y aura pas à priori d'oraux zéros. Actuellement il est difficile d'apprécier s'il y aura une coloration disciplinaire à l'oral 2. Le seul cadrage dont nous disposons est celui qui a été donné, mais on peut imaginer qu'il y aura des déclinaisons suivant les jurys. En l'état, telle qu'elle est représentée ce n'est pas une épreuve disciplinaire.

Madame Valérie Munier rajoute qu'elle ne croit pas qu'il était marqué dans les textes cadrant l'oral 2 que c'était une mise en situation non disciplinaire.

Monsieur Xavier Sorbe pense qu'il sera difficile d'intégrer dans l'oral 2 des éléments liés à la discipline enseignée. Cependant cela n'empêchera pas aux jurys de par leur culture et leur fonctionnement d'instiller certaines interprétations tout en respectant le texte lui-même.

Madame Elisabeth Bautier demande une précision sur l'organisation de cette épreuve. S'agit-il d'un dialogue entre le jury et le candidat ou d'un exposé, ce qui n'est pas du tout la même chose ?

Monsieur Christophe lung renvoie au descriptif du texte. Le candidat se présente pendant 5 minutes suivi d'un échange avec le jury pendant 25 minutes. Cela ne sera pas un exercice facile.

Monsieur Xavier Sorbe indique que des précisions et des éléments de cadrage complémentaires seront apportés avant la session 2022. Il fait une comparaison avec les concours du ministère de l'agriculture. Il existe une deuxième épreuve orale au CAPES A qui ressemble assez à celle qui est annoncée ici, qui permet de valoriser l'expérience du candidat, de mettre en évidence ses motivations. Pour l'avoir pratiqué lui-même, M. Sorbe trouve cette épreuve intéressante. Elle permet d'apprendre beaucoup sur le candidat, et d'apprendre autre chose que ce que détectent les épreuves de concours habituelles.

Au titre de la FSU, Monsieur Hervé Fumel évoque les positions défavorables de la FSU sur cette réforme des concours. Le ministère de l'éducation nationale continue d'avancer comme si rien ne s'était passé d'anormal cette année. Les collègues s'épuisent.

Madame Isabelle Aliaga rajoute qu'outre les positionnements qu'on peut avoir pour le choix qui est fait pour cette réforme, il faut considérer que la formation des enseignants est constamment réformée depuis son intégration dans l'université. Elle exprime le sentiment qui prédomine : une grande lassitude. Nous vivons une période trop compliquée pour une réforme. L'épreuve d'oral 2 fait peur tant qu'il n'y aura pas un cadrage plus précis.

Monsieur Xavier Sorbe a bien enregistré les nuances des uns et des autres et il remercie qu'elles aient été exprimées de manière responsable.

Monsieur Christophe lung admire l'engagement des collègues dans ces réformes successives. Notre pays a de la chance et notre académie en particulier d'avoir des enseignants qui sont aussi engagés.

Vote sur le cadrage des masters MEEF avec les deux modifications proposées (enlever une phrase sur la répartition des stages de M1 et modifier la phrase sur la soutenance du mémoire) :

**Vote : 2 abstentions, 13 pour**

Xavier Sorbe fait remarquer que les épreuves de concours interne n'ont pas changé. Une réforme est bien prévue mais elle est repoussée d'un an. Il ne voit pas pourquoi il y aurait une chute du nombre de postes en 2021.

#### **4. Modalités des contrôles de connaissance**

Monsieur Christophe lung rappelle que c'est un vote réglementaire. Dans l'organisation de notre INSPE, le cadrage général des modalités de connaissance a été voté en juillet. C'est sur cette base que les différentes UFR ont élaboré, fait valider dans les composantes puis dans leur université les modalités des contrôles de connaissance de chacun des parcours. L'INSPE qui porte ces formations doit aussi donner son avis.

**Vote : 2 abstentions, 13 pour**

#### **5. Information du directeur**

Points d'information :

- Élections du collège des étudiants le mercredi 20 janvier 2021.
- Rentrée.
  - o Pas plus de fonctionnaires stagiaires en grande difficulté que les autres années.
  - o Chaque université met en place des dispositifs imposés par le préfet, notamment sur Montpellier. Les capacités des salles de cours ont été divisées par 2, depuis 15 jours, ce qui rajoute beaucoup de travail aux collègues. Il faut jongler entre les étudiants en présentiel, ceux qui sont à distance pour s'assurer que tout le monde suit. Chaque université fait au mieux avec ces contraintes sanitaires pour préserver les préparations au concours.

Monsieur Xavier Sorbe informe qu'une mission d'inspection générale viendra sur Montpellier la semaine du 16 novembre, cette mission doit évaluer les conséquences de la suppression des oraux des concours de recrutement en 2020 suite à la situation sanitaire et des accompagnements mis en place auprès des lauréats de concours. M. Sorbe demande au directeur de l'INSPE d'organiser une rencontre avec des formateurs dans la semaine du 16 novembre.

Le prochain conseil sera programmé en décembre

Fin de la 19h10

# Conseil de l'INSPE du 14 octobre 2020

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2020
- 2- Désignation d'une personnalité désignée à titre personnel membre du conseil de l'INSPE
- 3- Validation du cadrage des masters MEEF
- 4- Validation des MCC
- 5- Informations générales du directeur
  - 5.1- Point sur la rentrée
  - 5.2- Organisation du renouvellement des usagers membres du conseil de l'INSPE le 20 janvier 2020



# Point 1 : Validation du procès verbal du 7 juillet 2020





# Point 2 : Désignation d'une personnalité désignée à titre personnel au conseil de l'INSPE



# Candidature de Mme Christine Vergnolle



# Point sur la réforme de la formation des enseignants et CPE

## Validation du cadrage des masters MEEF

### Contexte général

- ✓ Publication du nouvel arrêté master en juillet 2020
- ✓ 3 septembre 2020 : réunion réunissant les 3 directions générales du ministère (DGESCO-DGESIP, DGRH), le rectorat de Montpellier, les universités de l'académie et l'INSPE faisant un point sur l'avancée du travail relatif à la nouvelle offre de formation.
- ✓ Bureau de l'INSPE du 1<sup>er</sup> degré puis bureau de l'INSPE réalisant une proposition de cadrage des masters MEEF en intégrant les éléments présents dans le nouvel arrêté master
- ✓ 9 octobre 2020 : communication par le ministère d'une première version de l'arrêté fixant le contenu des concours de recrutement
- ✓ Le ministère a repoussé hier le dépôt du dossier d'accréditation à fin janvier selon les informations donnée par le président du réseau des INSPE. Cela modifie un peu le calendrier de travail envisagé.

# Première analyse du contenu du concours dans la version de travail diffusée qui peut évoluer

## Concours CRPE

- ✓ **3 écrits de 3 heures de coefficient 1 (le deux premières ayant une note éliminatoire à 5/20 la troisième à 0/20)**
  - **Écrit 1 : Épreuve écrite disciplinaire de français** reposant sur un texte
    - Étude de la langue
    - Lexique et compréhension lexicale
    - Réflexion suscitée par un texte
  - **Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques**
    - trois exercices permettant de vérifier les connaissances
  - **Écrit 3 : Épreuve écrite d'application**
    - Elle vise à apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage.
    - Le candidat a le choix entre trois sujets
      - Sciences et technologie
      - Histoire-Géographie, enseignement moral et civique
      - Arts

## ✓ 2 oraux

- **Oral 1 : Épreuve de leçon (coefficient : 4; 0 éliminatoire)**
  - conception et animation d'une séance d'enseignement en mathématique et en français permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.
  - Préparation : 2 heures, durée de l'épreuve : 1 heure
- **Oral 2 : Épreuve d'entretien en deux parties (Coeff 1 pour chaque partie)**
  - **EPS intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant** : 30 mn de préparation, oral : 30 mn
  - **La seconde partie (trente minutes) vise à apprécier la capacité du candidat à se projeter dans le métier de professeur, à développer une réflexion personnelle, ainsi qu'à s'intégrer dans le collectif de l'établissement scolaire.** Le candidat est invité à montrer au jury qu'il s'agit d'un projet mûrement réfléchi et à faire partager au jury son envie d'enseigner. Il peut, dans le cadre de l'entretien, faire valoir son parcours et, le cas échéant, valoriser ses travaux de recherche. Cette épreuve doit également permettre, au travers notamment d'une ou plusieurs mises en situations professionnelles hors domaine disciplinaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à se situer dans le système éducatif dans ses différentes dimensions (institution scolaire, enjeux des politiques éducatives, établissement et rôle des différents conseils, partenaires de l'école, équipe éducative, classe, sécurité et sûreté des élèves, relations avec les parents, diversité, mixité...) par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes...).

# Concours 2<sup>nd</sup> degré

## (schéma général pouvant tenir compte de spécificités)

### ✓ 2 écrits de coefficient 2 avec une note éliminatoire à 5/20

- Écrit 1 : Épreuve disciplinaire
- Écrit 2 : Épreuve de discipline appliquée

### ✓ 2 oraux

- Oral 1 (coefficient 5) : Leçon

L'épreuve mobilise et permet d'apprécier des savoirs et des compétences disciplinaires, pédagogiques et didactiques du candidat pour élaborer un projet de séquence d'enseignement en arts plastiques.

- Oral 2 (coefficient 3) : Entretien (texte équivalent à celui donné dans le 1<sup>er</sup> degré)

# Concours CPE

## ✓ 2 écrits de coefficient 2 avec une note éliminatoire à 5/20

### ▪ Écrit 1 : Composition

L'épreuve permet de vérifier :

- la maîtrise des connaissances scientifiques en sciences humaines et sciences de l'éducation, en histoire, philosophie et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que dans le domaine des sciences cognitives et des processus d'apprentissage. En outre, le candidat doit faire preuve de sa connaissance du système éducatif et de ses enjeux ainsi que des dispositifs pédagogiques et éducatifs.

- la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation, des évolutions et réformes du système éducatif en analysant notamment leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, le travail de l'équipe éducative et les rapports des élèves aux apprentissages.

### ▪ Écrit 2 : Analyse d'une situation éducative

## ✓ 2 oraux

▪ Oral 1 (coefficient 5) : Épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.

▪ Oral 2 (coefficient 3) : Entretien (texte équivalent à celui donné dans le 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré excepté qu'il faut remplacer professeur par CPE)

# Point 3- Avis sur le cadrage des masters MEEF

## 3 premières mentions

### 1- Documents de référence pour construire l'offre de formation

- ✓ Arrêté master MEEF
- ✓ Projet académique de l'académie de Montpellier
- ✓ Programmes scolaires
- ✓ Projet de maquettes de concours

### 2- Cadrage de la formation des trois premières mentions de master MEEF

- ✓ Principes généraux
- ✓ Cadrages généraux de la formation
  - ✓ Stages
  - ✓ Mémoire
  - ✓ Langues vivantes
  - ✓ Place du numérique dans la formation

### 3- Cadrage spécifique de la mention MEEF « 1<sup>er</sup> degré »



# Avis sur le cadrage des masters MEEF

## 3 premières mentions

### 4- Cadrage spécifique des mentions MEEF « 2<sup>nd</sup> degré » et « Encadrement Educatif »

- ✓ Enseignements de tronc commun
- ✓ Répartition des 850h de formation

Tronc Commun : 120h

LVE : 25h

Recherche: au moins 40h

Disciplinaire : au moins 325h

Didactique et accompagnement du stage : au moins 275h

Cela laisse par conséquent entre 15h minimum et 65h maximum que les équipes pédagogiques peuvent répartir comme elles le souhaitent entre recherche, discipline, didactique et accompagnement de stage.

Les parcours de langues pourront transférer ces 25h dans le bloc disciplinaire

- ✓ **Mise en place de l'alternance**

Point de vigilance : les lieux de stages, pour les disciplines nécessitant 3 demi-journées, devront être suffisamment proches des lieux de formation pour que l'étudiant puisse être en responsabilité une demi-journée et en formation l'autre demi-journée.

## 5- Méthodologie de travail

- ✓ Travail en équipe plurielle
- ✓ Mises en place des groupes de travail

### **Stage**

Réunion du 12 octobre : questionnement sur la répartition des 6 semaines en 3+3 ou 2+4.

Actuellement il est proposé :

*En M1, un stage SOPA (Article 14 de l'arrêté master) de 6 semaines en deux périodes de 3 semaines permettra à chaque étudiant de faire deux stages dans deux établissements ou écoles différents.*

Proposition de supprimer « en deux périodes des 3 semaines ».

### **Mémoire**

### **Tronc Commun**

### **Numérique**

### **Continuum Post Master**

### **Continuum Licence-Master**

- ✓ **Calendrier modifié sur à l'information selon laquelle le dossier d'accréditation devrait être déposé au ministère fin janvier.** On ne sait pas encore si une validation du conseil de l'INSPE suffira à ce stade ou si une validation par toutes les instances sera demandée. Le calendrier proposé suppose qu'une validation au niveau des Présidents d'Université et de Mme la Rectrice d'une part et du conseil de l'INSPE d'autre part suffira, la validation par les universités pourra être réalisée en février.

## Nouveau calendrier de travail prévisionnel

---

- 9 novembre : Premiers retours des groupes transversaux
- 13 novembre : premier retours des parcours
- Deuxième quinzaine de novembre : rencontre de la direction de l'INSPE avec chaque UF afin d'échanger sur les propositions des équipes, répondre aux questions et identifier les difficultés rencontrées
- Fin novembre : synthèse des échanges réalisée par la direction
- Début décembre : proposition faite par la direction de l'INSPE aux chefs d'établissement et à Mme la Rectrice d'une première version du dossier d'accréditation
- 15 janvier : retour des maquettes finalisée de chaque parcours et du dossier relatif au parcours (informations générales et descriptif des UE)
- Finalisation du dossier d'accréditation en vue d'un passage devant le conseil de l'INSPE fin janvier pour un dépôt du dossier au ministère
- Mars : mise en ligne de l'offre de formation sous réserve d'accréditation

Le bureau de l'INSPE se réunit tous les 15 jours afin d'accompagner tout ce processus

# Avis sur le cadrage de la mention « Pratiques et Ingénierie de la formation »

**La mention est organisée en cinq parcours** : Le parcours ESEC n'est plus compris dans la mention. En revanche un nouveau parcours dédié à la didactique des humanités (français-littérature, arts, histoire) y est créé. La modification de l'intitulé des autres parcours correspond au recentrage des objectifs :

- ✓ AACTEs : Analyse Comparée des Cultures et du Travail des Enseignants, Éducateurs, Élèves (ex TERE)
- ✓ DIDHUM : Didactique Des Humanités (nouveau parcours)
- ✓ EPI-CO Éducation et Pratiques Inclusives enseignant en Classe Ordinaire (ex EPABEP sous parcours 1)
- ✓ EPI-ES : Éducation et Pratiques Inclusives Enseignant Spécialisé (ex EPABEP sous parcours 2)
- ✓ SAFIR : Savoir Apprentissage Formation Identité Recherche (ex FFEEF)

- ✓ **Le M1 est essentiellement composé d'un tronc commun aux cinq parcours** (143 h et 45 ects) : le **S1** (77 heures) est totalement mutualisé. Il est organisé en deux UE (Initiation à la recherche et Enjeux et mutation de l'institution scolaire). Le **S2** (123 heures) comprend trois UE mutualisées (Exploiter des écrits scientifiques ; Construire un projet de recherche ; Langue Vivante étrangère et écriture de recherche) et deux UE spécifiques à chaque parcours.
- ✓ **Le M2 permet une spécialisation par parcours tout en mutualisant certaines UE entre deux ou trois parcours :**
  - AACTEs + EPI-CO : S3/UE10 Travail des uns et travail des autres : 25 heures
  - AACTEs EPI-CO et SAFIR : S4/UE 13 vivre et penser l'invention au travail : 33 heures
  - EPI-CO et EPI-ES : S3/UE11 Épistémologie des pratiques : objets d'études et méthodes : 20 heures ; S4/UE15 Analyse des situations professionnelles dans le cadre du mémoire de recherche : 20 Heures

# Point 4 : Validation des MCC



# Point 5 – Informations du directeur

1- Point sur la rentrée

2- Organisation des élections correspondant au renouvellement du collège des usagers : 20 janvier 2020

